

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 18 février 2026

Envoyé en préfecture le 20/02/2026

Reçu en préfecture le 20/02/2026

Publié le

ID : 038-213803570-20260218-DEL202611TARI-DE



L'an deux mil vingt-six, le douze février, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le douze février deux mils vingt-six se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Madame GAUTHIER MEYER Christiane, Maire.

PRESENTS : Christiane GAUTHIER MEYER, Pascal CROIBIER, André GUICHERD, Geneviève FOUGERONT, Sylviane TURCHETTI, Frédéric DUMOUCHEL, Nathalie GARCIAU, Serge ARGOUD, Murielle SALCEDO, Michael BUISSON SIMON, Isabelle FAYOLLE, Christophe VAGINAY, Corinne GALLIEN, Marie Pierre MANGE.

POUVOIRS : Christophe VAGINAY donne pouvoir à Frédéric DUMOUCHEL.

ABSENTS : Christophe MASAT, Thierry VERGER, Bertho MAYETTE, Arnaud MARTINEZ, Alexandre MOUGIN

Secrétaire de séance : Geneviève FOUGERONT

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 14

**DEL 2026 11 Tarifications des emplacements du marché
(Votée à l'unanimité)**

Une délibération en date du 19 octobre 2001 avait fixé les tarifs en euros :

- Emplacements sans électricité 2 euros
- Emplacements avec électricité 4 euros
- Camion de vente 15 euros

En 2020, en raison de la crise sanitaire, les redevances ont été suspendues jusqu'à ce jour.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide

- D'abroger les tarifs marchés
- Que les commerçants doivent évacuer leurs déchets
- D'instaurer les tarifs hors marché pour les camions de vente à 15€

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre le 19/02/2026 ;

Le Secrétaire,

Geneviève FOUGERONT

Le Maire,

Christiane GAUTHIER MEYER

